



11.-14. Juillet 2024

Règlement de concours

Auteur du document	E. May + commission de musique	Dernière date	11.07.2023
Première version du document	basé sur le règlement de fête 2018 de l'ASMJ (Association Suisse des Musiques de Jeunes) et de l'ASTF (Association Suisse des Tambours et Fifres)		
Nom du fichier	WJMF Wettbewerbsreglement 2024 V1.3 français_final.docx		
Nombre de pages	14	Festival mondial des musiques de jeunes (WJMF)	Version 1.3

Conditions générales

1. Conditions générales.....	4
1.1. Principe	4
1.2. Admission.....	4
1.3. Participation au concours.....	4
1.4. Limite d'âge.....	4
1.5. Contrôle.....	4
1.6. Empêchements pour cause de maladie ou d'accident	4
1.7. Horaires et lieux de concours	4
1.8. Rapports.....	4
1.9. Classement	5
1.10. Distinction.....	5
1.11. Evaluation	5
1.12. Violations du règlement.....	5
1.13. Participation au concours.....	5
1.14. Service de réparation	5
2. Concours de musique concertante.....	5
2.1. Catégories	5
2.2. Pièce imposée.....	6
2.3. Pièce de libre choix	6
2.4. Instruments de percussion mis à disposition	6
2.5. Jury.....	6
2.6. Critères d'évaluation	6
2.7. Evaluation	6
3. Concours de musique de parade	7
3.1. Catégories	7
3.2. Choix du répertoire.....	7
3.3. Participants et Participantes	7
3.4. Déroulement du concours	7
3.5. Jury.....	8
3.6. Critères d'évaluation	8
3.7. Evaluation	8
3.8. Déroulement.....	8
4. Concours de show en salle	8
4.1. Catégories	8
4.2. Choix du répertoire et documentation.....	8
4.3. Répétitions	9
4.4. Réunions des directeurs de jeu	9
4.5. Déroulement du concours	9
4.6. Jury.....	9
4.7. Critères d'évaluation	9
4.8. Evaluation	9
5. Concours pour groupes de percussions, de tambours ainsi que formations mixtes de fifres et tambours.....	10
5.1. Catégories	10
5.2. Taille des groupes.....	10
5.3. Instruments mis à disposition pour les catégories 2 + 3.....	10
5.4. Choix du répertoire.....	10
5.5. Jury.....	10

5.6.	Critères d'évaluation	11
5.7.	Evaluation	11
6.	Concours de big band	11
6.1.	Catégories	11
6.2.	Déroulement du concours et choix du répertoire	11
6.3.	Jury.....	11
6.4.	Critères d'évaluation	12
6.5.	Evaluation	12
7.	Prestations libres	12
7.1.	Aubades	12
7.2.	DrumLine Battles.....	12
8.	Annexe	13
8.1.	«Evaluation»	13

1. Conditions générales

1.1. Principe

Les concours ont lieu sous réserve d'inscriptions suffisantes. Le comité d'organisation (CO) du Festival Mondial des Musiques de Jeunes (WJMF) décide du nombre de catégories proposées et de la réalisation en fonction des inscriptions.

1.2. Admission

Sont autorisés à participer au Festival Mondial des Musiques de Jeunes (WJMF) des ensembles à vents de jeunes, des formations de parade, des big bands ainsi que des groupes de percussion et de tambours et des formations mixtes fifres/tambours, selon la définition des catégories dans les chapitres suivants.

1.3. Participation au concours

Les orchestres, groupes et associations, ci-après dénommés « formations », inscrites au concours ont en principe l'obligation d'y participer. Toute approbation d'exception est du ressort du CO WJMF. La participation à d'autres concours est facultative, mais souhaitée.

1.4. Limite d'âge

Sont autorisés à participer les jeunes qui auront 25 ans à la fin de l'année civile en cours. Trois «membres joker» – qui ne sont soumis à aucune limite d'âge – sont admis par société.

Concours de musique de parade et concours en salle : Pour la règle des trois « membres-joker », tous les participants, à l'exception de la direction du jeu, sont concernés.

Les «membres joker» doivent être annoncés au plus tard lors de l'inscription définitive en indiquant leur nom, leur date de naissance et l'instrument qu'ils joueront.

1.5. Contrôle

Lors de la compétition, les musiciens doivent porter sur eux une pièce d'identité officielle (carte d'identité, passeport, etc.). Des contrôles aléatoires de limite d'âge seront effectués.

1.6. Empêchements pour cause de maladie ou d'accident

Si un musicien, une musicienne ou un « membre-joker » important se trouve à court terme indisponible pour cause de maladie, d'accident ou autre cas d'urgence imprévisible, le CO WJMF peut autoriser sur place un remplacement par un « membre-joker » non-inscrit sur demande et sur présentation d'un certificat médical ou autre attestation.

1.7. Horaires et lieux de concours

Les formations ne peuvent pas exiger d'horaire de passage. Les ordres de passage des autres concours sont coordonnés en fonction du passage au concours de musique concertante.

Les prestations d'une catégorie sont jugées par le même jury, dans la même salle. Si les participants sont très nombreux au sein d'une catégorie, il est possible que des collègues d'experts supplémentaires officient dans d'autres salles. Dans ce cas, des classements séparés seront établis pour chaque localité.

1.8. Rapports

Les experts et expertes commentent les prestations sur une fiche d'évaluation. Ces fiches d'évaluation sont remises aux formations et ne sont pas publiées.

La fiche d'évaluation indique également la qualité des critères de jugement.

Aucune copie ne sera faite ou conservée par le CO WJMF.

1.9. Classement

Le nombre de points obtenu est annoncé immédiatement après la prestation.

Les classements des compétitions indiquent pour chaque société:

- a) Le total de points obtenu
- b) Le rang obtenu

1.10. Distinction

Chaque formation reçoit pour chaque concours, lors de la proclamation des résultats, un diplôme avec le nombre de points obtenu et la distinction (le cas échéant).

Les distinctions suivantes sont attribuées:

- 90,0 – 100,0 points: «Or»
- 80,0 – 89,9 points: «Argent»
- 70,0 – 79,9 points: «Bronze»

1.11. Evaluation

L'évaluation du jury est définitive et ne peut pas être contestée.

1.12. Violations du règlement

Le CO WJMF peut sanctionner toute violation du présent règlement par l'exclusion du concours.

1.13. Participation au concours

Durant toute la fête, un bureau de compétition est exploité de manière centralisée. Il sert de centrale d'information, mais également de point de contact pour tout problème ou réclamations, etc. en lien avec les concours.

1.14. Service de réparation

Un service de réparation est assuré pendant toute la durée du festival.

2. Concours de musique concertante

2.1. Catégories

Sont proposées 5 catégories pour chacune des instrumentations Harmonie (H) et Brass Band (BB) :

- Catégorie inférieure = Compositions faciles. (correspond à la 4^e catégorie de l'ASM) ou * degré de difficulté: 2 – 2+
- Catégorie moyenne = Compositions moyennement difficiles (correspond à la 3^e catégorie de l'ASM) ou * degré de difficulté: 3
- Catégorie élevée = Compositions difficiles (correspond à la 2^e catégorie de l'ASM) ou * degré de difficulté: 3+
- Catégorie supérieure = Compositions très difficiles (correspond à la 1^e catégorie de l'ASM) ou * degré de difficulté: 4 – 4+
- Catégorie Excellence = Compositions aux exigences les plus élevées (correspond à la catégorie Excellence de l'ASM) ou * degré de difficulté: 5 à 6

* Degré de difficulté selon la convention internationale des maisons d'édition et l'ASM (Association suisse des musiques).

2.2. Pièce imposée

Le morceau imposé pour chaque catégorie est annoncé un an avant le festival et est remis après l'inscription définitive. Chaque formation choisit son morceau, qui définit alors la catégorie dans laquelle il participe au concours. Le choix de ces morceaux est défini par un groupe d'experts sélectionné par le CO WJMF.

2.3. Pièce de libre choix

- La pièce de libre choix peut être choisie dans les listes de morceaux de concours de l'ASM (Association suisse des musiques), www.windband.ch, ou du catalogue complémentaire de l'ASMJ (Association suisse des musiques de jeunes, www.jugendmusik.ch) : La liste de morceaux de concours sera consultable sur la page d'accueil WJMF. Il est également possible d'indiquer le degré de difficulté selon la convention internationale des maisons d'édition.
Le niveau de la pièce à choix doit au minimum correspondre au niveau de la catégorie choisie (niveau de la pièce imposée).
La partition ou la voix de direction doit être envoyée en trois exemplaires originaux au plus tard 90 jours avant le début du festival. Le matériel de musique incomplète ou non reçue à la date de remise seront fournies par le CO. Les frais occasionnés, auxquels s'ajoutent des frais de traitement de CHF 100.00, seront facturés à la formation.
- Les pièces de libre choix qui ne sont pas classées dans la liste des morceaux de concours de l'ASM ou dans la liste complémentaire de l'ASMJ peuvent être envoyées au CO WJMF pour classification. Pour ce faire, deux partitions ou voix de direction doivent être envoyées au secrétariat du CO WJMF 90 jours avant le délai d'inscription définitif, avec la demande de catégorie souhaitée. La formation ne peut exiger l'attribution du niveau souhaité et la décision est irrévocable. Elle ne peut en aucun cas être contestée. Une participation aux frais de 100 CHF est facturée pour l'évaluation - indépendamment du classement.

2.4. Instruments de percussion mis à disposition

Un choix standard d'instruments de percussion est à disposition – sans baguettes – dans les salles de concours. Une liste détaillée sera publiée sur la page d'accueil WJMF. La liste des instruments de percussion supplémentaires nécessaires doit figurer dans la liste des participants des documents pour l'inscription définitive. Des lutrins seront à disposition dans les salles d'échauffement, mais pas d'instruments de percussion.

2.5. Jury

Un jury comprend trois experts et expertes. Ces membres du jury sont désignés par un groupe spécialisé du CO WJMF.

2.6. Critères d'évaluation

Les prestations de concert sont jugées selon les critères suivants :

- Justesse et intonation
- Rythmique et métrique
- Dynamique et équilibre sonore
- Culture du son, technique et articulation
- Expression musicale
- Interprétation

2.7. Evaluation

Chaque membre du jury donne, après la prestation, une évaluation globale notée de 50 à 100 points. Seuls des points entiers sont attribués.

La moyenne des points des trois membres du jury donne le nombre de points final pour la prestation.

La moyenne des points obtenus sur la pièce imposée et la pièce de libre choix donne le score final pour le concours de musique concertante.

Les points obtenus sont expliqués dans l'annexe «Evaluation».

3. Concours de musique de parade

3.1. Catégories

Trois catégories sont proposées :

- Small (S) = Composition jusqu'à 40 membres
 - Large (L) = Composition à partir de 41 membres
 - Evolutions (E) = Sans limites ni restrictions
-
- La taille de l'effectif se réfère aux membres de l'orchestre (y compris les percussions). Les tambours de marche, majorettes, dames d'honneur, etc. ne sont pas pris en compte.
 - Le choix des catégories S et L résulte de la taille de l'orchestre lors de l'inscription.
 - Lors de l'évaluation, le degré de difficulté de l'exécution musicale et figurative n'est pas pris en compte. Il n'y a pas de répartition en niveaux de performance.

3.2. Choix du répertoire

La formation peut choisir son répertoire.

- Catégories S et L: la partition ou voix de direction doit être envoyée en trois exemplaires originaux au plus tard 90 jours avant le début du festival. Le matériel de musique incomplète ou non reçue à la date de remise seront fournies par le CO. Les frais occasionnés, auxquels s'ajoutent des frais de traitement de CHF 100.00, seront facturés à la formation.
- Catégorie E: les partitions ou voix de direction originales utilisés pour l'exécution de la prestation musicale doivent être propriété de la formation. Trois extraits de partitions définitives (propres arrangements ou copies réalisées) doivent être envoyés au CO WJMF au plus tard 90 jours avant le début du festival. Les partitions ou voix de direction incomplètes ou illisibles seront refusés. De plus, en même temps, une esquisse de la chorégraphie du show doit être envoyée en deux exemplaires (à remplir conformément au modèle disponible sur la page d'accueil du WJMF ou envoyer l'impression d'un programme chorégraphique).

3.3. Participants et Participantes

Une formation peut se composer de l'orchestre, de tambours, de majorettes, de bannerets (Colour-Guards), etc. Tous les participants qui défilent avec le corps de musique seront évalués.

3.4. Déroulement du concours

Au début de la prestation, le directeur annonce la formation au membre du jury no. 1. Toutes les formations des catégories S et L doivent être capables de montrer deux changements. Le défilé commence par la caisse claire (ou les tambours si disponibles). Le changement intervient après 2 x 8 mesures. Après la musique, un autre changement vers la caisse claire ou les tambours (au moins 2 x 8 mesures) et une halte sur commandement (indiqué avec la canne de tambour-major ou la baguette) sont exigés.

La catégorie E est de conception libre mais doit comprendre au moins trois figures différentes. La prestation doit durer au maximum 10 minutes. Les dépassements de temps sont sanctionnés par une déduction de 5 points par minute entamée jusqu'à la note finale.

Le tronçon de parade est long de 320 mètres. Les dimensions exactes du parcours de musique de parade figurent sur la page d'accueil du WJMF.

3.5. Jury

Le jury est composé de trois experts et expertes. Ces membres du jury sont désignés par un groupe spécialisé du CO WJMF. Tous les membres du jury jugent tous à la fois la performance musicale et visuelle.

- Jury no. 1: Du début à la tribune du jury
- Jury no. 2: Tribune du jury (environ au milieu du parcours du défilé)
- Jury no. 3: De la tribune du jury à l'arrêt

3.6. Critères d'évaluation

Les prestations de musique de parade sont jugées selon les critères suivants :

Point de vue musical

- Justesse et intonation
- Rythmique et métrique
- Dynamique et équilibre sonore
- Culture du son, technique et articulation
- Impression générale

Point de vue optique

- Présentation/annonce
- Départs/ordres
- Tenue des instruments et du corps
- Alignement pendant la parade
- Changements
- Arrêt

3.7. Evaluation

Chaque membre du jury donne, après la prestation, une évaluation globale notée de 50 à 100 points. Seuls des points entiers sont attribués.

La moyenne des points des trois experts donne le résultat final.

Les points obtenus sont expliqués dans l'annexe «Evaluation».

3.8. Déroulement

En cas de conditions météorologiques très mauvaises, le concours de musique de parade est annulé. La décision n'est prise qu'avant le début du concours. En cas de légère pluie, le début peut être reporté au maximum de 30 minutes.

4. Concours de show en salle

4.1. Catégories

Aucune distinction de catégories n'est faite; toutes les formations sont évaluées dans la même catégorie.

4.2. Choix du répertoire et documentation

La formation peut choisir son répertoire.

Les partitions ou voix de direction originales utilisées pour l'exécution de la prestation musicale doivent être propriété de la formation. Trois partitions ou voix de direction définitives (propres arrangements ou copies réalisées) doivent être envoyées au CO WJMF au plus tard 90 jours avant le début du festival. Les partitions de direction incomplètes ou illisibles seront refusées.

De plus, en même temps, une esquisse de la chorégraphie du show doit être envoyée en deux exemplaires (à remplir conformément au modèle disponible sur la page d'accueil du WJMF ou envoyer l'impression d'un programme chorégraphique).

4.3. Répétitions

Les formations ont la possibilité de répéter une demi-heure dans la salle de compétition. Les horaires des répétitions sont communiqués en même temps que le calendrier des compétitions et doivent être respectés.

4.4. Réunions des directeurs de jeu

Chaque formation doit déléguer une personne (direction musicale ou chorégraphique) à la réunion des directeurs de jeu. Lors de cette réunion, le début et la fin des représentations sont discutés afin que l'animateur et le jury soient au courant de l'endroit et de l'heure de début et de fin du spectacle.

4.5. Déroulement du concours

Pour le show, un terrain de 40x25 mètres est à disposition.

Des marquages peuvent être placés en bordure du terrain. Ils doivent être enlevés après le show.

Le show doit durer de 8 à 12 minutes. Les prestations d'une longueur insuffisante et les dépassements de temps sont sanctionnés par une déduction de 5 points par minute entamée dès ou jusqu'à la note finale.

La position de départ peut être choisie librement. Le temps est décompté conformément à la concertation lors de la réunion des directeurs de jeu. Le décompte du temps est arrêté après le dernier son selon la partition.

L'entrée ou la sortie peut – mais ne doit pas – faire partie de la chorégraphie.

4.6. Jury

Le jury comprend trois experts et expertes. Ces membres du jury sont désignés par un groupe spécialisé du CO WJMF. Un membre du jury évalue l'exécution musicale, deux membres du jury évaluent l'effet visuel, dont l'un se trouvant sur une position surélevée et l'autre sur le terrain.

4.7. Critères d'évaluation

La qualité musicale est évaluée selon les critères de la musique de parade.

La prestation visuelle est évaluée selon les critères suivants :

- Chorégraphie
 - Construction du show
 - Degré de difficulté
 - Synchronisation de la musique et du mouvement
 - Présentation / effet

- Exécution technique
 - Tenue / mobilité
 - Figures / formations
 - Symétrie / synchronicité
 - Technique
 - Ordres
 - Tenue des instruments
 - Exécution détaillée
 - Alignement

4.8. Evaluation

Chaque membre du jury donne, après la prestation, une évaluation globale notée de 50 à 100 points. Seuls des points entiers sont attribués. La moyenne des points des trois évaluations donne le résultat final.

Les points obtenus sont expliqués dans l'annexe «Evaluation».

5. Concours pour groupes de percussions, de tambours ainsi que formations mixtes de fifres et tambours

5.1. Catégories

Quatre catégories sont proposées :

- Catégorie 1: Performance pour tambour à une voix
- Catégorie 2: Performance pour tambour et/ou percussion à plusieurs voix
- Catégorie 3: Performance pour tambour et/ou percussion avec instruments de percussion mélodiques
- Catégorie 4: Formations mixtes de fifres et tambours

La (les catégorie(s) souhaitée(s) doit (doivent) être indiquée(s) lors de l'inscription définitive. Sur demande, il est possible de faire évoluer une même formation dans plusieurs catégories.

Lors de l'évaluation, le degré de difficulté de la prestation musicale n'est pas pris en considération. Il n'y a aucune répartition en fonction du niveau.

5.2. Taille des groupes

Dans les catégories 1 à 4, chaque formation doit compter au moins 4 personnes, directeur exclu.

5.3. Instruments mis à disposition pour les catégories 2 + 3

Une sélection d'instruments de percussions standard – sans baguettes – est mise à disposition dans la salle de concours des catégories 2 et 3. Une liste détaillée sera disponible sur la page d'accueil du WJMF. Les autres instruments nécessaires ne figurant pas sur cette liste doivent être amenés par les formations. Aucun instrument de percussion n'est mis à disposition dans les salles d'échauffement. Les formations peuvent amener leur propre équipement.

5.4. Choix du répertoire

Les morceaux présentés dans les catégories 1 à 4 peuvent être choisis librement. Il est possible de jouer 1, 2 ou 3 morceaux par catégorie. La durée maximale est de 10 minutes.

Le temps mesuré est celui du début à la fin du programme, y compris les applaudissements intermédiaires (sans les applaudissements finaux). Les dépassements de temps sont sanctionnés par une déduction de 5 points par minute entamée.

Les morceaux présentés dans les catégories 2 et 3 doivent présenter 3 voix au minimum.

Dans la catégorie 3, les morceaux doivent contenir une voix de timbales et/ou de claviers (mallets).

Dans la catégorie 4, tous les types de fifres et tambours peuvent être utilisés (piccolo bâlois, Natwärisch, fifres anciens, fifres et autres).

La (les) partition(s) de la (des) pièce(s) d'interprétation doit (doivent) être envoyées en trois exemplaires originaux au plus tard 90 jours avant le début du festival. La commission de musique se réserve le droit de refuser les pièces d'interprétation insuffisamment documentées ou impossibles à évaluer pour le jury.

5.5. Jury

Un jury comprend trois experts et expertes. Ces membres du jury sont désignés par un groupe spécialisé du CO WJMF.

5.6. Critères d'évaluation

Les prestations sont jugées selon les critères suivants:

Catégorie 1:

- Technique et synchronicité
- Rythmique
- Dynamique
- Expression musicale

Catégorie 2 + 3:

- Technique
- Rythmique et jeu d'ensemble
- Dynamique et équilibre sonore
- Expression musicale

Catégorie 4:

Evaluation des fifres

- Attaque / justesse
- Rythme / tempo
- Interprétation

Evaluation des tambours

- Technique
- Rythmique
- Dynamique

Jeu d'ensemble

- Equilibre / musicalité
- Synchronicité
-

5.7. Evaluation

Chaque membre du jury donne, après la prestation, une évaluation globale notée de 50 à 100 points. Seuls des points entiers sont attribués.

La moyenne des points des trois évaluations donne le résultat final.

Les points obtenus sont expliqués dans l'annexe «Evaluation».

6. Concours de big band

6.1. Catégories

Sont admises au concours les formations big band traditionnelles.

- au min. 4 saxophones
- au min. 3 trombones
- au min. 3 trompettes
- Section rythmique comprenant une basse, un piano et une batterie.

Des souffleurs supplémentaires, une section rythmique élargie et des chanteurs(euses) sont admis.

Une distinction de niveau pour l'évaluation peut être introduite en fonction du nombre de formations.

6.2. Déroulement du concours et choix du répertoire

Chaque big band joue un programme de 20 minutes, de son choix, de type swing, jazz, funk, rock, pop ou latino. Les formations avec chanteurs et chanteuses doivent jouer au moins un morceau instrumental. Un mélange équilibré d'au moins 3 différents styles est exigé.

Les partitions originales utilisées pour l'exécution de la prestation musicale doivent être propriété de la formation.

Pour l'évaluation, trois partitions de chaque pièce d'interprétation doivent être envoyées au CO WJMF au plus tard 90 jours avant le début du festival. Les partitions de direction incomplètes ou illisibles seront refusées.

6.3. Jury

Un jury comprend trois experts et expertes. Ces membres du jury sont désignés par un groupe spécialisé du CO WJMF.

6.4. Critères d'évaluation

Les prestations de concert sont jugées selon les critères suivants:

- Justesse et intonation
- Culture du son et qualité sonore
- Phrasé / articulation
- Exécution technique
- Rythmique / jeu d'ensemble
- Dynamique / équilibre sonore
- Sensibilité stylistique / interprétation
- Mélange de styles / qualité en termes de divertissement
- Impression générale

6.5. Evaluation

Chaque membre du jury donne, après la prestation, une évaluation globale notée de 50 à 100 points. Seuls des points entiers sont attribués. Le nombre des points obtenus correspond à la moyenne des trois évaluations.

Les points obtenus sont expliqués dans l'annexe «Evaluation».

7. Prestations libres

7.1. Aubades

Si le plan horaire le permet, des prestations volontaires en toute décontraction sont souhaitées (aubades, etc.).

7.2. DrumLine Battles

Il est également possible de participer aux DrumLine Battles : Deux formations s'affrontent et présentent leur savoir-faire avec des baguettes et des tambours.

Lors de l'inscription, il est possible de s'inscrire aussi bien pour les aubades que pour les DrumLine Battles.

8. Annexe

8.1. «Evaluation»

Points	Explication	Distinction
90.0 – 100.0	Prestation exceptionnelle	«Or»
80.0 – 89.9	Très bonne prestation	«Argent»
70.0 – 79.9	Bonne prestation	«Bronze»
60.0 – 69.9	Prestation suffisante	
50.0 – 59.9	Prestation insuffisante	